



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210922-07

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 15 septembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 septembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Olivier CHAMBON à Jean-Pierre DUBOST
Maryse BARGE à Daniel BALISONI
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC
Pierre CONTIE à Hélène BOUDON
Monique DURAND-PRADAT à Isabelle FUREGON
Taya ADJIMI à Martine MUNOZ
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s ayant voix délibérante : Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Catherine PAPUT, Tahar BOUANANE.

Désignation d'un secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**BUGDET ANNEXE POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'HABITAT :
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

41

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

53

Considérant que les EPCI à fiscalité propre ont la possibilité de verser des fonds de concours pour contribuer au financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement communal, tout en précisant que cette dotation ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Considérant que le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné.

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n°20190221-39 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le centre ancien de Thiers, ainsi que la convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Dans le cadre de cette programmation, il était prévu l'extension de l'école du Moutier à Thiers dont les travaux sont désormais réceptionnés. C'est pourquoi, sur la base du plan de financement définitif tel que retracé ci-après, il convient d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la Commune de Thiers à hauteur de 79 218 euros.

Plan de financement définitif du programme d'extension de l'école du Moutier :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Etudes	75 958,78 €	Région	928 788,82 €
Travaux	1 590 905,19 €	Etat (DSIL)	141 357,69 €
		TDM	79 218,00 €
		Ville de Thiers	517 499,46 €
TOTAL	1 666 863,97 €	TOTAL	1 666 863,97 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** l'attribution du fonds de concours dans les conditions précitées.

TOTAL VOTANTS : 53

Conseillers présents : 44

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Pour : 53

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

